

La Bibliothèque nationale de France et le Centre national de la musique signent un accord de partenariat

La Bibliothèque nationale de France et le Centre national de la musique signent un accord de partenariat d'une durée de 3 ans, qui doit permettre d'enrichir et développer les connaissances de la filière musicale et des variétés, mais aussi de valoriser le patrimoine conservé à la BnF (partitions, archives, correspondances, ressources iconographiques propres au secteur de la musique et documents sonores musicaux).

De cet accord pourront naître - entre autres - de nouveaux travaux de recherches, l'édition commune d'ouvrages portant sur la musique et l'organisation d'événements destinés au plus grand nombre, tels des expositions, des conférences ou des concerts.

Cette mise en commun de données et de ressources permettra aux deux institutions de faciliter l'exercice de leurs missions : par exemple, la valorisation du patrimoine musical pour le CNM ou le déploiement du dépôt légal numérique du son pour la BnF.

Ce partenariat comprend trois axes :

Contacts presse BnF

Pierre Clamaron,
Chargé de communication et partenariats médias
pierre.clamaron@bnf.fr
01 53 79 41 19

Élodie Vincent,
Cheffe du service de presse
et des partenariats médias
elodie.vincent@bnf.fr
01 53 79 41 18

Contact presse CNM

Nathalie Leduc,
Responsable de la communication
nathalie.leduc@cnm.fr
01 83 75 26 84

Des éditions de contenus à destination du secteur de la musique et des variétés
La maison d'édition du CNM (« les Éditions du CNM ») et la BnF mettront en œuvre des actions communes d'édition ou de coédition, de nature à accroître les connaissances métier mises à disposition de la filière et d'améliorer leur diffusion et, plus largement, d'amener à l'attention du grand public des problématiques techniques, historiques, sociologiques, esthétiques propres aux domaines de la musique et des variétés.

Des coopérations diverses, telles que l'organisation d'opérations promotionnelles grand public

Ces coopérations porteront notamment sur :

- la mise en lumière de la collection de supports d'écriture et d'enregistrement de la musique conservée par la BnF ;
- le don ou dépôt de documentations par le CNM auprès de la BnF pour une meilleure conservation du patrimoine musical ;
- toute autre opération ou événements promotionnels que le CNM et la BnF organiseront ensemble : expositions, journées d'études, tables rondes, rencontres, débats, conférences, concerts, lectures publiques, des signatures, etc.

Le partage et la mise en commun de données et ressources afin d'améliorer les connaissances du secteur

Ce travail concerne en particulier :

- Un partage et une mise en avant des données collectées par la BnF via le dépôt légal, afin d'améliorer l'observation sur le secteur musical ;
- L'accompagnement du CNM par la BnF, première agence d'enregistrement ISNI en France, pour favoriser l'utilisation commune de ce code unique de référence, l'ISNI

(International Standard Name Identifier), afin de mieux répertorier et identifier les acteurs des contenus intellectuels artistiques.

« Ce partenariat, qui s'appuie sur les forces respectives, les réseaux et les complémentarités des deux établissements, nous permettra de mieux exercer nos missions respectives. La valorisation du patrimoine musical compte bien sûr au nombre de nos ambitions communes. Mais aussi un meilleur partage des données que nous récoltons à travers le dépôt légal, et qui conditionnent une meilleure connaissance et un meilleur soutien de la filière. À l'heure de la mise en place du dépôt légal numérique du son dématérialisé, l'enjeu est majeur ! »

Laurence Engel, Présidente de la Bibliothèque nationale de France

« Je suis fier de cette signature qui ouvre un large champ des possibles pour la musique et les variétés. Ce partenariat développe les connaissances académiques sur le secteur musical, favorise la recherche et valorise le patrimoine en le faisant rayonner auprès du plus grand nombre. Il faisait sens d'unir nos actions, c'est un accord sur 3 ans qui marque une étape déterminante pour les missions patrimoniales de nos deux établissements. »

Jean-Philippe Thiellay, Président du Centre national de la musique